

## TABLE ALPHABÉTIQUE DES ORATEURS ET AUTEURS

## A

**André**, sénateur coopté.

*Ann.* — Déclaration du gouvernement formé le 26 septembre 1944, sous la présidence de M. Pierlot. Discussion. Discours : Déclare que les socialistes wallons, à l'exception des liégeois, voteront la confiance au gouvernement, tout en regrettant qu'on y ait pas fait appel aux jeunes, p. 29.

## B

**Baers (Mlle)**, sénateur coopté, secrétaire du Sénat en remplacement de M. Devos, décédé.

*Ann.* — Proclamée secrétaire du Sénat, en remplacement de M. Devos, décédé, p. 18.

**Boël (baron)**, sénateur de l'arrondissement de Mons et Soignies.

*Ann.* — Annonce de son décès, p. 4.

**Bologne**, sénateur coopté.

*Ann.* — Déclaration du gouvernement, présidé par M. Pierlot, formé le 26 septembre 1944. Discussion. Discours : Critique la composition du gouvernement où les wallons, dit-il, sont en minorité, et la déclaration gouvernementale qu'il juge muette quant à l'amélioration du sort des travailleurs, et déclare qu'il ne votera pas la confiance, p. 22, 23.

Demande de la levée de l'immunité parlementaire concernant M. Borginon. Par motion d'ordre, proteste contre la présence dans la salle du Sénat, de M. Borginon, p. 36.

**Borginon**, sénateur coopté.

*Ann.* — Demande de levée de l'immunité parlementaire faite à sa charge par M. l'auditeur général militaire. Discours : Présente sa défense, p. 36 à 42. — S'abstient au vote sur la levée de son immunité parlementaire, p. 43.

**Brifaut**, sénateur de l'arrondissement de Bruxelles, en remplacement de M. Coenen, décédé.

*Ann.* — Vérification de ses pouvoirs, p. 6, 7. — Prête serment, p. 7.

**Buisseret**, sénateur de l'arrondissement de Liège.

*Ann.* — Déclaration du gouvernement, présidé par M. Pierlot, et formé le 26 septembre 1944. Discussion. Discours : Motive le vote négatif qu'il émettra, estimant que le gouvernement ne représente pas le pays tout entier et notamment la Wallonie, p. 27, 28.

## C

**Clesse**, sénateur de l'arrondissement d'Arlon-Marche-Bastogne et Neufchâteau-Virton.

*Ann.* — Annonce de son décès, p. 3.

**Coenen**, sénateur de l'arrondissement de Bruxelles.

*Ann.* — Annonce de son décès, p. 3.

**Coole**, sénateur de l'arrondissement de Courtrai-Ypres.

*Ann.* — Annonce de son décès, p. 3.

## D

**Chevalier Davia**, sénateur coopté, questeur du Sénat.

*Ann.* — Proclamé questeur du Sénat, en remplacement de M. le comte de la Barre d'Erquelinnes, nommé ministre de l'agriculture, p. 18.

**De Boodt**, sénateur de l'arrondissement de Malines et Turnhout.

*Ann.* — Déclaration du gouvernement, présidé par M. Pierlot, et formé le 26 septembre 1944. Discussion. Observation, p. 20. Demande de levée de l'immunité parlementaire concernant M. Borginon. S'abstient au vote sur cette demande, p. 43. — Par motion d'ordre, fait part au Sénat de l'arrestation de M. Debeuckelaere et proteste contre celle-ci, p. 44, 45.

**De Bruyne**, sénateur coopté.

*Ann.* — Déclaration du gouvernement, présidé par M. Pierlot, et formé le 26 septembre 1944. Discussion. Discours : Traite de la composition du gouvernement, reproche à celui de Londres et à la commission civile d'ignorer la vraie situation du pays, relève certains points de la déclaration gouvernementale, notamment au point de vue travaux publics et reconstruction du pays, tant matérielle que morale, et insiste sur l'éducation civique et morale; parle des questions scolaires et linguistiques, déclare que la droite veut une politique sociale nouvelle et une politique financière saine, termine en annonçant la confiance de la droite au gouvernement, p. 25 à 27.

**De Clercq, J.-J.**, sénateur de l'arrondissement d'Anvers, secrétaire du Sénat.

*Ann.* — Vérifications des pouvoirs de MM. Devaux, Brifaut, Delanney, Vermeire, Dubois et Speth. Dépose et donne lecture du rapport sur ces vérifications de pouvoirs, p. 6, 7.

**De Clercq, J.**, sénateur de l'arrondissement d'Audenarde et Alost, questeur du Sénat.

*Ann.* — Déclaration du gouvernement, présidé par M. Pierlot, formé le 26 septembre 1944. Discussion. Observation, p. 20. Demande de levée de l'immunité parlementaire concernant MM. Borginon et consorts. Motion d'ordre de M. De Boodt, protestant contre l'arrestation de M. Debeuckelaere. Appuie cette motion, p. 45.

**Delanney**, sénateur de l'arrondissement de Mons et Soignies, en remplacement de M. le baron Boël, décédé.

*Ann.* — Vérification de ses pouvoirs, p. 6, 7. — Prête serment, p. 7.

**Demoulin**, sénateur de l'arrondissement de Charleroi-Thuin.

*Ann.* — Déclaration du gouvernement, formé le 26 septembre 1944, sous la présidence de M. Pierlot. S'abstient au vote sur l'ordre du jour de confiance, p. 33.

**Dens**, sénateur de l'arrondissement d'Anvers.

*Ann.* — Annonce de son décès, p. 4.

**Dessain (chevalier)**, sénateur provincial d'Anvers.

*Ann.* — Annonce de son décès, p. 5.

**Devaux**, sénateur de l'arrondissement d'Arlon-Marche-Bastogne et Neufchâteau-Virton, en remplacement de M. Clesse, décédé.

*Ann.* — Vérification de ses pouvoirs, p. 6, 7. — Prête serment, p. 14.

**Devos**, sénateur de l'arrondissement de Termonde et Saint-Nicolas, secrétaire du Sénat.

*Ann.* — Annonce de son décès, p. 5.

**Dierckx**, sénateur de l'arrondissement de Bruxelles, secrétaire du Sénat.

*Ann.* — Proclamé secrétaire du Sénat en remplacement de M. Demets, nommé ministre de la défense nationale, p. 18.

Déclaration du gouvernement, présidé par M. Pierlot, formé le 26 septembre 1944. Discussion. Discours : Promet l'appui de la gauche libérale au gouvernement, préconise un comité restreint de ministres, espère que le gouvernement consultera les commissions parlementaires, parle du ravitaillement, des dommages de guerre, des groupes de résistance et de l'ordre public, p. 21, 22.

**Dubois**, sénateur de l'arrondissement de Termonde et Saint-Nicolas, en remplacement de M. Devos, décédé.

*Ann.* — Vérification de ses pouvoirs, p. 6, 7. — Prête serment, p. 7.

## H

**Hanquet**, sénateur de l'arrondissement de Liège, secrétaire du Sénat.

*Ann.* — Projet de loi portant modification à l'article 3 de la loi du 18 avril 1898, modifiée par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 28 décembre 1909 et de la loi du 17 mars 1934 sur la sanction et la promulgation des lois. Dépose et donne lecture du rapport sur ce projet, p. 22.

**Houben**, sénateur de l'arrondissement d'Anvers.

*Ann.* — Déclaration du gouvernement, formé le 26 septembre 1944, sous la présidence de M. Pierlot. S'abstient au vote sur l'ordre du jour de confiance, p. 33.

## J

**Janssens (Ed.)**, sénateur provincial du Limbourg.

*Ann.* — Annonce de son décès, p. 5.

## L

**Lalemmand**, sénateur de l'arrondissement de Bruxelles.

*Ann.* — Annonce de son décès, p. 4.

**Logen**, sénateur provincial de Liège, élu sénateur de l'arrondissement de Liège, en remplacement de M. Rogister, décédé.

*Ann.* — Démissionne en qualité de sénateur provincial de Liège, et prête serment en qualité de sénateur de l'arrondissement de Liège, en remplacement de M. Rogister, décédé, p. 16.

## M

**Missiaen**, sénateur provincial de la Flandre occidentale.

*Ann.* — Après la lecture de la déclaration gouvernementale du gouvernement formé par M. Pierlot, fait une observation demandant qu'on tienne plus compte, à l'avenir, des conditions difficiles de transport et de ravitaillement lors de l'établissement de l'ordre du jour des travaux du Sénat, p. 14.

Demande de levée de l'immunité parlementaire concernant M. Leuridan. Discours, p. 44.

**Moyersoen (baron)**, sénateur coopté.

*Ann.* — Déclaration du gouvernement, présidé par M. Pierlot, formé le 26 septembre 1944. Discussion. Discours : Parle de la question sociale et des projets élaborés sous l'occupation, des assurances sociales et insiste sur l'importance sociale des familles du travailleur, traite des familles nombreuses et de l'organisation sociale, réclame un statut de la presse, traite des questions linguistiques et scolaires, des délits d'incivisme et craint que les procès ne s'éternisent; déclare dangereuse l'anarchie qui règne dans le pays, regrette l'arbitraire de certaines arrestations et de la composition de commissions, parle des forces de la résistance, rend hommage au cardinal Van Roye, traite de la réforme de l'Etat et de celle du règlement du Sénat, estimant qu'il faut renforcer les pouvoirs du président, et termine en déclarant que la droite votera la confiance, p. 16 à 18.

## N

**Noël**, sénateur de l'arrondissement de Liège.

*Ann.* — Annonce de son décès, p. 5.

## O

**Olin**, sénateur de l'arrondissement de Verviers.

*Ann.* — Déclaration du gouvernement, formé le 26 septembre 1944, sous la présidence de M. Pierlot. S'abstient au vote sur l'ordre du jour de confiance, p. 33.

**Oyff**, sénateur coopté.

*Ann.* — Demande de levée de l'immunité parlementaire concernant M. Borginon. Discours : Apporte un témoignage contre MM. Borginon et Van Dieren. p. 43.

## P

**Pholien**, sénateur coopté.

*Ann.* — Déclaration du gouvernement, présidé par M. Pierlot, formé le 26 septembre 1944. Discussion. Discours : Rend hommage au gouvernement de Londres, regrette l'esprit avec lequel il est revenu au pays, s'oppose à tout monopole de la résistance et du patriotisme, parle du Secours d'hiver, de la répression, de la sécurité publique, du front intérieur et du danger des milices privées; définit la position de la droite vis-à-vis d'une politique sociale, traite des classes moyennes, souligne l'importance de l'agriculture, parle de l'économie, des affaires étrangères et déclare que le gouvernement aura l'appui de la droite, p. 23 à 25.

**Pierlot**, sénateur de l'arrondissement d'Arlon-Marche-Bastogne et Neufchâteau-Virton, premier ministre.

*Ann.* — Décès de MM. les sénateurs Coole, Clesse, Dens, baron Boël, Lalemmand, Noël, Devos, Janssens, Rogister, chevalier Dessain, ainsi que de MM. le comte de Broqueville, P. Hymans, L. Bertrand, F. Masson, Fr. Bovesse. Discours : S'associe à l'éloge funèbre prononcé par le président, p. 6.

Déclaration du gouvernement, formé le 26 septembre 1944, sous sa présidence. Discussion. Discours : Répond aux différents orateurs, parle de la composition du gouvernement, d'un comité restreint de ministres, de la répression, de la mission des affaires civiles, de la publication d'un arrêté-loi interprétatif de la loi du 10 mai 1940; traite de la politique économique du gouvernement, de l'agriculture, des classes moyennes, des organismes de résistance, de la révision constitutionnelle, du Congo, du littoral, du ravitaillement, et demande au Sénat une confiance décidée, p. 29 à 33.

## R

**Rogister**, sénateur de l'arrondissement de Liège.

*Ann.* — Annonce de son décès, p. 5.

**Rolin**, sénateur coopté.

*Doc.* — Demandes de levée de l'immunité parlementaire de certains membres du Sénat (1944). Rapport, n° 177.

*Ann.* — Déclaration du gouvernement, présidé par M. Pierlot, formé le 26 septembre 1944. Discussion. Discours : Emet des critiques au sujet de la composition du gouvernement, déclare que le groupe socialiste votera la confiance parce que c'est la guerre; indique dans quel esprit les mandataires socialistes accorderont leur coopération au gouvernement, analyse le programme gouvernemental, notamment au point de vue des forces de la résistance, de l'épuration, de la suspension des secrétaires généraux, traite des assurances et de la sécurité sociale, de la conférence du travail, de la question financière, du contact entre le parlement et le gouvernement, p. 18 à 21.

Demandes de levée de l'immunité parlementaire faite par M. l'auditeur général militaire concernant MM. Borginon, Brunet, De Man, Finné, Leuridan, Mignolet et Verstraete. Discours : En sa qualité de rapporteur, justifie les conclusions du rapport présenté par la commission de la justice, p. 43.

**Rombaut**, sénateur de l'arrondissement d'Anvers.

*Ann.* — Projet de loi portant modification à l'article 3 de la loi du 18 avril 1898, modifiée par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 28 décembre 1909 et de la loi du 17 mars 1934 sur la sanction et la promulgation des lois. Donne lecture en flamand du rapport sur ce projet, p. 22.

**Ronse**, sénateur de l'arrondissement de Gand-Eecloo, nommé ministre de l'intérieur le 26 septembre 1944.

*Ann.* — Déclaration du gouvernement, formé le 26 septembre 1944, sous la présidence de M. Pierlot. Donne lecture, en flamand, de la déclaration gouvernementale faite par M. Spaak, ministre des affaires étrangères, p. 12 à 14.

## S

**Spaak**, ministre des affaires étrangères.

*Ann.* — Déclaration du gouvernement, formé le 26 septembre 1944, sous la présidence de M. Pierlot. Donne lecture de la déclaration gouvernementale. Déclare que ce gouvernement est un gouvernement d'union nationale, formé avec la préoccupation de n'exclure personne d'une œuvre de restauration qui exige le concours de tous; insiste sur le fait que nous sommes encore en guerre et que cet état doit conditionner toute notre vie publique et privée; parle de la participation de la Belgique dans la poursuite de la guerre et de la politique extérieure du gouvernement; examine les problèmes qui se posent à l'intérieur du pays, notamment la reconnaissance des mérites

**Spaak (suite)**

des patriotes, la répression des crimes contre la patrie, les forces de l'intérieur et leur incorporation partielle dans l'armée reconstituée; parle du ravitaillement et déclare que le gouvernement ne reculera devant aucun moyen pour que chacun fasse son devoir en ce domaine; déclare que les arrêtés financiers seront publiés et appliqués dans trois ou quatre jours et qu'ils ont pour but l'assainissement monétaire, le maintien à la parité nouvelle et de prévenir toute évasion des profits de guerre; parle des prix, de la remise en marche de l'industrie et de la restauration de l'agriculture, de l'activité économique, du développement futur du Congo; déclare que le gouvernement s'orientera vers une politique sociale large et compréhensive, assurances sociales, organisation de la sécurité du travail, salaires et estime que le temps est venu de faire une place plus large aux associations professionnelles; parle de la presse, des réformes qui s'imposent dans la structure de l'Etat; déclare que la loi des pouvoirs spéciaux de 1939 est toujours en vigueur, mais que le gouvernement prévoit de demander aux Chambres une extension de pouvoirs et que le contact avec celles-ci pourrait se maintenir par des commissions permanentes à créer ou existantes; traite des élections générales, de la nécessité du redressement moral, de l'éducation civique, de la famille, de la profession, de la jeunesse; annonce que le gouvernement remettra sa démission au Roi dès son retour et demande aux Chambres leur confiance, p. 10 à 12.

**Speth**, sénateur de l'arrondissement d'Anvers, en remplacement de M. Dens, décédé.

*Ann.* — Vérification de ses pouvoirs, p. 6, 7. — Prête serment, p. 7.

**T**

**Tirou**, sénateur provincial du Hainaut.

*Ann.* — Demande de levée de l'immunité parlementaire concernant M. Borginon. Discours, p. 43.

**V**

**Van Belle**, sénateur de l'arrondissement de Liège, questeur du Sénat.

*Ann.* — Déclaration du gouvernement, présidé par M. Pierlot, et formé le 26 septembre 1944. Discussion. Discours : Déclare qu'il ne votera pas la confiance pour les motifs donnés par M. Bologne et estime que la déclaration du gouvernement manque de précision au sujet d'une politique sociale, p. 25.

**Van Overbergh**, sénateur provincial du Brabant.

*Ann.* — Déclaration du gouvernement, présidé par M. Pierlot, formé le 26 septembre 1944. Discussion. Observation, p. 20.

**Van Remoortel**, sénateur de l'arrondissement de Bruxelles.

*Ann.* — Déclaration du gouvernement, formé le 26 septembre 1944, sous la présidence de M. Pierlot. Discussion. Discours : Demande au gouvernement d'instituer le Conseil d'Etat, parle du Congo et déclare que les coloniaux ont changé pendant la guerre et qu'ils réclament le bénéfice des droits constitutionnels, notamment au point de vue de l'enseignement, du gouvernement, de la presse, du travail; parle de la relève des coloniaux, p. 28.

**Vermeire**, sénateur de l'arrondissement de Bruxelles, en remplacement de M. Lalemand, décédé.

*Ann.* — Vérification de ses pouvoirs, p. 6, 7. — Prête serment, p. 7.

**Y**

**Yernaux**, sénateur de l'arrondissement de Charleroi et Thuin.

*Ann.* — Déclaration du gouvernement, formé le 26 septembre 1944, sous la présidence de M. Pierlot. S'abstient au vote sur l'ordre du jour de confiance, p. 33.